



PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Auto
Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 60626083

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	22/01/2026	26026709

FONCTIONS CONTRÔLÉES	DÉFAILLANCES CONSTATÉES
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.	Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire) 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) AVG, AVD Défaillances mineures : 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, AVD 5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG, AVD

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÈMENT :	S013C026
(9)RAISON SOCIALE :	SARL CONTROLE DU GARLABAN
(3) COORDONNÉES :	323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÈMENT :	013C0416
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GK-891-EE (F)	25/10/2022	25/10/2022
Marque	Désignation commerciale	
PEUGEOT	308	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VR3FBYHZLNY619407	M1	VP
Type / CNIT	Energie	
M10PGTVP1760268	GO	
Document(s) présenté(s)		
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
128418

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-3.4 m/km		
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$) :	3 %		2 %	
Forces verticales :	857 daN		564 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	316 daN	307 daN	203 daN	198 daN
Déséquilibre (<20%) :	3 %		3 %	
Forces de freinage (efficacité) :	316 daN	307 daN	203 daN	198 daN
Taux d'efficacité global ($\geq 58\%$) :	72 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité ($\geq 18\%$) :	29 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(0.51 m-1)	C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.8 %		-0.6 %	